

MALAISIE



Environnement opérationnel

Contexte

La Malaisie présente un environnement de protection complexe pour le HCR en raison du grand nombre de réfugiés urbains, de plus petits groupes d'apatrides et de musulmans philippins installés à Sabah dont le Gouvernement malaisien a assumé la responsabilité. Il est peu probable que les réfugiés, en particulier ceux qui vivent en milieu urbain, trouvent une solution durable en Malaisie.

Si la communication entre le HCR et le Gouvernement malaisien s'est régulièrement améliorée, la Malaisie n'est pas

signataire de la Convention de 1951 relative aux réfugiés ni de son Protocole de 1967 et elle ne possède pas non plus de régime d'asile pour réguler le statut et les droits des réfugiés. Cette absence de cadre juridique rend les réfugiés vulnérables à la violation de leurs droits fondamentaux.

La législation malaisienne ne fait pas de distinction entre les réfugiés et les migrants sans papiers. Près de 4 millions de migrants vivent dans le pays, dont près de 2 millions de sans-papiers qui sont considérés comme des clandestins. Les réfugiés sont donc susceptibles d'être arrêtés pour infraction à la législation sur l'immigration et risquent d'être placés en détention, poursuivis en justice et sanctionnés, notamment par flagellation, et expulsés du

Chiffres prévisionnels pour la Malaisie

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JAN. 2013		DÉC. 2013	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Myanmar	82 820	82 820	95 380	95 380
	Pays divers	5 290	5 290	6 080	6 080
Assimilés réfugiés	Myanmar	30	30	30	30
	Pays divers	880	880	890	890
Demandeurs d'asile	Pays divers	10 890	10 890	12 540	12 540
Apatrides	Apatrides	40 000	40 000	40 000	40 000
Autres personnes relevant de la compétence du HCR	Philippines	80 000	80 000	80 000	80 000
Total		219 910	219 910	234 920	234 920



Représentation donnée par de jeunes réfugiées afghanes dans un centre de transports en commun de Kuala Lumpur, dans le cadre de la Journée mondiale du réfugié.

HCR / M. KHO

pays. Les ONG nationales ont des moyens limités pour venir en aide aux demandeurs d'asile et aux réfugiés, tandis que les ONG internationales rencontrent d'importantes difficultés pour opérer dans le pays.

En 2011 et 2012, les autorités ont procédé à moins d'arrestations de demandeurs d'asile et de réfugiés munis de papiers car elles ont davantage reconnu les documents délivrés par le HCR. En revanche, on a enregistré des arrestations de grande envergure des demandeurs d'asile qui n'avaient pas encore été enregistrés.

Ces deux dernières années, le HCR a mené un travail de plaidoyer à plusieurs facettes qui a souligné une série de mesures que le Gouvernement pourrait prendre pour améliorer l'environnement de protection des réfugiés et des apatrides en Malaisie. Compte tenu de la réticence que le Gouvernement continue de montrer à l'égard d'une éventuelle ratification de la Convention relative aux réfugiés, le HCR a milité en faveur de l'établissement d'un cadre juridique et administratif pour la prise en charge de l'asile et de l'assistance aux réfugiés, et pour l'utilisation de

Objectifs et cibles prioritaires en 2013

Processus de protection et documents adéquats

- Améliorer l'accès aux procédures de détermination du statut de réfugié, ainsi que leur qualité.
 - ↪ Toutes les procédures de détermination du statut de réfugié sont conformes aux normes internationales.
 - ↪ Près de 90 pour cent des personnes relevant de la compétence du HCR ont accès à ces procédures.
 - ↪ Les demandeurs d'asile sont informés du résultat de leur demande dans un délai de 70 jours après le premier entretien et de 110 jours après l'interjection d'un appel.

Besoins de base et services essentiels

- Améliorer l'état de santé de la population relevant de la compétence du HCR.
 - ↪ Quelque 39 pour cent de la population relevant de la compétence du HCR ont accès aux soins de santé primaires.

- Offrir un accès optimal à l'éducation à la population relevant de la compétence du HCR.
 - ↪ Environ 10 pour cent des membres de cette population âgés de 14 à 17 ans suivent un enseignement secondaire.
 - ↪ Près de 62 pour cent des membres de cette population âgés de 6 à 11 ans suivent un enseignement primaire.

Autonomisation et autogestion communautaires

- Accroître l'autosuffisance et les moyens de subsistance de la population relevant de la compétence du HCR.
 - ↪ Quelque 10 pour cent de ces personnes gèrent leur propre entreprise ou travaillent à leur compte pendant plus de 12 mois.
- Renforcer et étendre la mobilisation communautaire.
 - ↪ Près de 50 pour cent des personnes relevant de la compétence du HCR sont représentées dans les structures de direction/gestion.

Présence du HCR en 2013

□ Nombre de bureaux 1

□ Effectifs totaux 140

Internationaux 12

Nationaux 44

JEA 3

Autres 81

son système existant de gestion des migrations comme véhicule pour donner aux réfugiés le droit de travailler et d'avoir accès aux services. Ce faisant, le HCR a continué d'encourager le Gouvernement à adhérer à la Convention de 1951 et son Protocole.

○ Besoins

Le manque de protection juridique en Malaisie implique que les réfugiés urbains courent chaque jour de graves risques de protection. Sans un statut juridique dans le pays, les réfugiés peuvent être refoulés ou faire l'objet d'une détention arbitraire, et ils manquent de garanties légales s'ils sont victimes de crimes. Sans le droit de travailler et sans possibilités fiables de gagner leur vie, ils rencontrent d'importantes difficultés pour avoir accès à des soins de santé abordables et des services sociaux, avec pour conséquence l'absence quasi-totale de filets de sécurité sociale pour les femmes et les enfants à risque. Comme ils ne sont pas autorisés à fréquenter les écoles publiques, les enfants réfugiés n'ont pas accès à l'éducation de base. La peur de l'arrestation et le manque de statut juridique limitent également gravement la capacité des communautés de réfugiés à agir par leurs propres moyens.

Les solutions durables continuent d'être difficiles à trouver pour la population réfugiée alors que les conditions dans les pays d'origine demeurent précaires. Il faut se réjouir des changements positifs intervenus au Myanmar et à Sri Lanka ; ces progrès seront suivis de près. Le HCR mène un programme comparativement important de réinstallation en Malaisie. Cependant, du fait du nombre conséquent de réfugiés vivant dans le pays, les individus réinstallés ne représentent qu'une proportion relativement minime de la population globale.

Puisque le Gouvernement n'assume pas la responsabilité de la gestion de l'asile, les capacités du HCR sont mises à rude épreuve par le grand nombre de personnes présentes dans le pays qui se tournent vers le Haut Commissariat pour l'enregistrement, la détermination du statut de réfugié et l'octroi de documents d'identité, ainsi que pour un appui en cas d'arrestation. L'Organisation est aussi tenue de surveiller les centres de détention et d'œuvrer pour faire libérer les réfugiés, tout en leur apportant une aide en matière de santé, d'éducation et de programmes d'autosuffisance à assise communautaire et aussi en encourageant les solutions durables.

Étant donné le nombre important de migrants qu'accueille la Malaisie et de son besoin constant de main-d'œuvre étrangère, il pourrait également être possible d'améliorer les conditions de vie des réfugiés et de les amener au même niveau que celui des migrants légaux.

| Stratégie et activités |

Compte tenu de l'absence d'un cadre juridique et administratif pour protéger les réfugiés et de la non-participation des autorités à l'accueil et au traitement des personnes relevant de la compétence du HCR, ce dernier continuera d'enregistrer les demandeurs d'asile, de déterminer leur statut et de leur fournir des documents d'identité. L'enregistrement se poursuivra pour les demandeurs d'asile n'ayant pas encore été immatriculés dans le pays et les nouveaux arrivants. Le HCR continuera d'intervenir pour prévenir l'arrestation, la détention et le refoulement des personnes qui relèvent de sa compétence, ainsi que pour obtenir leur libération si nécessaire.

Le HCR continuera d'exhorter le Gouvernement à promulguer un cadre juridique pour la protection des personnes relevant de sa compétence et à mettre en place un cadre administratif pour assurer l'application du droit des réfugiés. En même temps, il militera pour que les réfugiés aient le droit de travailler et d'avoir accès aux services. Il conservera son objectif à plus long terme, qui est d'obtenir l'adhésion de la Malaisie à la Convention relative aux réfugiés et son Protocole.

Les relations de travail entre le Haut Commissariat et le Gouvernement malaisien se sont améliorées. Un dialogue constructif s'est instauré dans divers domaines, tels que la reconnaissance des documents délivrés par le HCR et l'amélioration de l'accès aux réfugiés placés en centre de rétention des migrants. Cependant, de nombreux autres points requièrent encore des avancées, comme l'éducation, les soins de santé et l'emploi.

Le HCR continuera de promouvoir des solutions durables pour toutes les populations réfugiées en Malaisie. Compte tenu de l'absence de perspectives d'intégration sur place, la réinstallation et le rapatriement librement consenti sont les options les plus probables pour la plupart des réfugiés.

Pour diversifier la réinstallation dans un éventail de pays de réinstallation, y compris les pays émergents, le HCR encouragera des possibilités équitables et équilibrées de réinstallation pour les réfugiés originaires du Myanmar et d'autres pays.

L'Organisation continuera de venir en aide aux communautés de réfugiés tout en collaborant avec ses partenaires pour prodiguer une assistance dans les domaines des besoins de base et de l'accès aux services essentiels, l'accent étant particulièrement mis sur la santé, l'éducation, le développement communautaire et l'autosuffisance.

De plus, le HCR fera campagne auprès du Gouvernement malaisien pour qu'il autorise les musulmans philippins installés à Sabah et d'autres populations apatrides à demeurer dans le pays. Il mobilisera les groupes de la société civile pour mieux comprendre leur situation et identifier tout potentiel de changement. Si elle

dispose d'un financement suffisant, l'Organisation augmentera ses activités à Sabah.

● Contraintes

Le Gouvernement n'a pas pris de décision sur l'octroi de permis de travail aux réfugiés. Le HCR continuera d'encourager les autorités à autoriser les réfugiés à travailler, car l'impossibilité de bénéficier de ce droit a de terribles répercussions sur cette population.

Les capacités des partenaires du Haut Commissariat en Malaisie restent limitées, principalement en raison de l'absence d'ONG internationales. Les partenaires locaux du HCR sont déterminés à porter assistance aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, mais leurs programmes sont modestes et leur capacité d'expansion demeure restreinte. À l'heure actuelle, les partenaires qui contribuent au bien-être des réfugiés et leur procurent une assistance en Malaisie sont incapables de mobiliser les ressources supplémentaires qui sont requises à cet effet.

Organisation et mise en œuvre

● Coordination

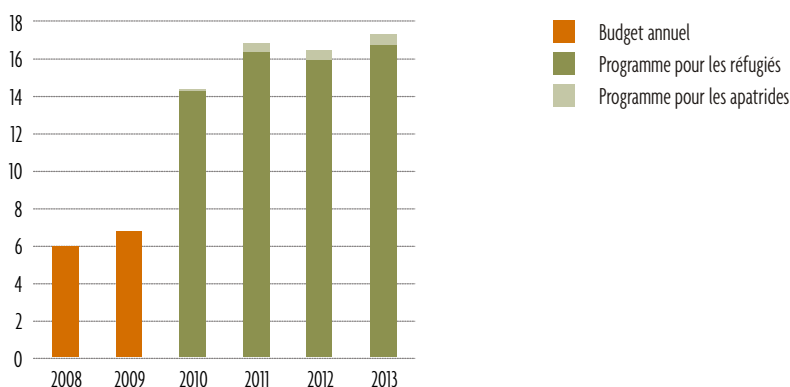
La stratégie opérationnelle du HCR en Malaisie nécessitera une étroite coopération avec ses partenaires. La contribution de la société civile et des ONG, du Gouvernement malaisien et des réfugiés eux-mêmes jouera un rôle central dans cette action commune. Au niveau opérationnel, compte tenu du grand nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile urbains, les communautés réfugiées devraient représenter des partenaires essentiels quant à l'effort de développement déployé pour répondre à un large éventail de besoins en matière de protection et d'assistance.

Informations financières

Le budget pour 2013 reflète les besoins globaux des populations relevant de la compétence du HCR en Malaisie, tout en tenant compte de la capacité de mise en œuvre.

Budget du HCR en Malaisie 2008 – 2013

Millions (dollars E.-U.)



En 2013, les besoins du HCR en Malaisie s'élèveront à 17,4 millions de dollars E.-U.

Conséquences d'un manque de financement

- Un manque de financement aboutirait à des attentes prolongées pour l'enregistrement de nombreux demandeurs d'asile et des retards dans la détermination de leur statut, ce qui signifie que beaucoup de réfugiés devraient patienter plus de deux ans avant d'être reconnus comme tels et de recevoir les cartes d'identité du HCR. Ils courront donc des risques accrus d'arrestation et de refoulement.
- De même, sans ressources suffisantes, ils ne recevraient pas une aide suffisante et les communautés réfugiées n'auraient pas les moyens de lancer des initiatives personnelles. Moins d'enfants seraient à même de fréquenter les centres d'apprentissage communautaires et moins d'individus vulnérables auraient accès à des traitements médicaux secondaires.
- Le soutien aux moyens d'existence, au lieu de bénéficier à des milliers d'individus, serait seulement réservé à quelques centaines de personnes.
- L'opportunité de promouvoir et de trouver des solutions durables ne serait pas exploitée. Des dizaines de milliers de réfugiés en Malaisie continueraient ainsi de lutter pour survivre par leurs propres moyens, avec des perspectives extrêmement limitées de solutions à leur sort.
- Conséquence particulièrement importante, les activités de plaidoyer du HCR pour améliorer l'environnement de protection demeureraient nettement circonscrites et n'atteindraient qu'un nombre limité de fonctionnaires. Les interventions visant à sensibiliser la population malaisienne aux besoins des réfugiés afin de consolider l'appui mobilisé au sein de la société civile en faveur d'une amélioration des politiques relatives aux réfugiés seraient de taille modeste.

PARTENAIRES

Partenaires d'exécution

ONG

*Future Global Network
Harvest Centre Berhad
Kumpulan ACTS (A Call to Serve) SdnBhd
Partnership in Enterprise
Taiwan Buddhist Tzu-Chi Foundation*

Autres

Programme des VNU/PNUD
UNOPS

Partenaires opérationnels

ONG

*Agape Home
AMRUT
AOHD
Armée du Salut
Bless Community Service
Convalescence Home
Divine Life Society
Federation of Malaysian Sri Lankan Organisations
Federation of Reproductive Health Associations Malaysia
Good Shepherd
Grace Destiny
Health Equity Initiative
Kiwaniis Damansara
Malaysian Social Research Institute
Mercy Malaysia
Migrant Ministries of Klang
Mobilisation Network
Muslim Aid Malaysia
Muslim Relief Agency
Nur Salam
PJ Caring Home
Positive Living Community Home
Psychiatric Homecare Services
RumahOzanam
Shelter
Soroptomist International Johor Baru
Taiwan Buddhist Tzu-Chi Foundation
Tenaganita
Ti-Ratana
Women's Aid Organisation*

Autres

FNUAP
OMS
UNICEF

Budget 2013 du HCR pour la Malaisie (dollars E.-U.)

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	TOTAL
Environnement de protection favorable			
Instruments régionaux et internationaux	0	79 203	79 203
Droit et politique générale	150 726	86 203	236 929
Assistance juridique et recours	196 241	0	196 241
Accès au territoire et non-refoulement	293 146	0	293 146
Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge	346 700	0	346 700
Sous-total	986 813	165 407	1 152 220
Processus de protection et documents adéquats			
Enregistrement et établissement de profils	1 092 500	0	1 092 500
Détermination du statut de réfugié	1 265 773	0	1 265 773
Enregistrement et documents d'état civil	338 511	0	338 511
Sous-total	2 696 784	0	2 696 784
Sécurité face à la violence et à l'exploitation			
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	741 619	0	741 619
Liberté de mouvement et réduction des risques de détention	491 006	0	491 006
Protection des enfants	289 541	0	289 541
Sous-total	1 522 165	0	1 522 165
Besoins de base et services essentiels			
Santé	1 535 341	0	1 535 341
Santé procréative et services liés au HIV	1 205 759	0	1 205 759
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	701 788	0	701 788
Éducation	2 563 341	0	2 563 341
Sous-total	6 006 229	0	6 006 229
Autonomisation et autogestion communautaires			
Mobilisation communautaire	1 746 360	0	1 746 360
Autosuffisance et moyens d'existence	2 076 823	0	2 076 823
Sous-total	3 823 183	0	3 823 183
Solutions durables			
Retour volontaire	150 726	0	150 726
Intégration	331 586	0	331 586
Réinstallation	557 664	0	557 664
Réduction des cas d'apatridie	0	397 955	397 955
Sous-total	1 039 976	397 955	1 437 931
Direction, coordination et partenariats			
Coordination et partenariats	737 910	0	737 910
Sous-total	737 910	0	737 910
Total	16 813 060	563 362	17 376 422
Budget 2012 révisé (au 30 juin 2012)	16 051 888	510 384	16 562 272